



Déclaration Liminaire au CHSCT du 03 Avril 2013.

Les syndicats de la Confédération Générale du Travail, réunis en congrès à Toulouse, se sont adressés au monde du travail.

En France, en Europe et dans le monde, la crise et ses conséquences sont d'une violence insupportable.

Les politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements nourrissent la crise et plongent les peuples dans la misère, réduisent les droits sociaux, s'attaquent aux libertés fondamentales, généralisent l'insécurité sociale.

Les travailleur-se-s et les peuples sont mis en concurrence. Ces politiques alimentent le cercle vicieux de la crise et renforcent le désespoir. La désignation de boucs-émissaires alimente les peurs et les replis identitaires. La CGT poursuivra résolument son combat contre le racisme et la xénophobie.

Cette crise n'est pas pour tous : Les actionnaires continuent à engranger le profit et l'argent facile.

La crise, celle du capitalisme, est d'abord le fruit d'une dévalorisation du travail.

L'issue progressiste à la crise exige une autre répartition des richesses, la reconnaissance, la revalorisation du travail.

Le patronat a déclaré la guerre au monde du travail. Il profite de la crise qu'il a provoquée et impose des régressions sans précédent : dégradation des conditions de travail, flexibilité accrue, précarisation de l'emploi, suppressions d'emploi, baisse des rémunérations, répression syndicale...

La CGT condamne avec force toutes les formes de répressions, de discriminations, de remise en cause du droit de grève et de l'exercice du droit syndical.

La CGT réclame l'amnistie de tous les syndicalistes et des défenseurs des droits injustement condamnés, dans le cadre de leur activité syndicale.

La CGT exprime sa solidarité avec tous les salarié-e-s d'ores et déjà engagé-e-s dans les luttes et appelle l'ensemble du monde du travail à se mobiliser pour le progrès social.

Pour sortir de la crise, la CGT exige une autre répartition des richesses pour le travail, le plein emploi, l'augmentation des salaires, un système de protection sociale solidaire.

Pour sortir de la crise, la CGT revendique le maintien et le développement des activités et de l'emploi industriel, la reconquête des politiques publiques, des services et de l'emploi publics. Pour sortir de la crise, la CGT se bat pour gagner un statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle avec un socle de droits attachés à la personne, transférables et garantis collectivement. Pour sortir de la crise, la CGT propose un autre modèle économique, social, humain et écologique.

Nous sommes résolus à créer les conditions de l'unité du monde du travail, des femmes comme des hommes, des jeunes comme des retraité-e-s, des ouvrier-ère-s comme des cadres, des salarié(e)s précaires, des migrants, des privés d'emploi.

Pour que ça change vraiment, la CGT est disponible pour construire les mobilisations pour le renforcement des solidarités, un syndicalisme de lutte, de conquête, de transformation et de progrès social.

La CGT réaffirme sa volonté de travailler à un syndicalisme rassemblé pour favoriser les convergences d'actions dans la durée, du niveau local, au plus près des lieux de travail jusqu'à l'international.

La CGT décide de faire du 1er mai, journée internationale du travail, une journée de lutte et de manifestations. A l'échelle européenne, la CGT poursuivra la construction du processus de mobilisations en convergence avec tous les salarié-e-s.

Au plan national, la CGT appelle les salarié-e-s à se mobiliser : pour la reconquête de la Sécurité sociale et la garantie de son financement solidaire fondé sur le travail ;

Pour une réforme ambitieuse du système de retraite par répartition, avec un âge d'ouverture des droits dès 60 ans, la prise en compte de la pénibilité, un niveau de pension d'au moins 75 % du salaire, au moment où le gouvernement annonce l'ouverture d'une concertation sur une nouvelle réforme dès la fin de ce printemps.

La lutte face aux exigences des marchés est plus que jamais d'actualité. En effet, ceux-ci imposent à tous les pays la même politique dont l'objectif est de mettre la crise à profit pour parachever le démantèlement des droits sociaux européens, émanant du combat permanent des travailleurs.

Alors que le gouvernement français et sa majorité accompagnent le mouvement et contrairement aux promesses électorales acceptent la domination des marchés. Ils s'appêtent à entériner dans la Loi ce recul social que représente l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 (ANI).

En l'état, un tel projet de loi se positionne à rebours de toutes les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui, depuis les lois Auroux, n'ont eu de cesse de faire progresser la prévention des risques, la protection de la santé des salariés et avec elles les prérogatives des CHSCT : il constitue une véritable remise en cause du droit des CHSCT à s'appuyer sur des expertises pour faire analyser le travail. Plus largement, il affaiblit l'instance CHSCT et remet en cause un acquis crucial en matière de prévention des risques professionnels et de protection de la santé des salariés.

Triste célébration du 30ème anniversaire des lois Auroux!

Ce gouvernement prépare également un nouveau projet de loi de finances assassin pour l'exercice des missions de service public...

Cet état de fait aura des conséquences sur les conditions de travail déjà dégradées de l'ensemble des personnels du ministère.

Concernant la note d'orientation 2013 pour la CGT, en l'absence d'impulsion ministérielle, cette note d'orientation ne peut répondre aux enjeux nouveaux liés à la dégradation des conditions de travail et à la souffrance au travail.

S'agissant du droit à l'expertise externe, pour la fédération des Finances Cgt, l'enjeu est considérable. Pour nous, le choix du cabinet réalisant l'expertise est la seule garantie que celle-ci soit faite au profit du CHSCT, c'est-à-dire du personnel.

En ce qui concerne le service de traitement des chèques, une nouvelle fois la présentation du projet est beaucoup trop tardive, nous sommes le 03 avril pour un projet qui sera mis en place ce mois-ci. En outre l'ISST n'a pas été associé, et n'a pas été convié aux CT de la DRFIP NORD. Nous reviendrons sur ce sujet lors du débat sur le budget.

Concernant Fives, nous demandons combien de visites l'ISST a faite depuis le début du projet, là encore l'ISST est toujours attendu au CT.

Nous rappelons qu'en cas de réorganisation, les travaux doivent être faits dans les normes le CHS n'a pas à être sollicité à posteriori pour financer des travaux mal appréciés au départ.

Sur le budget relatif aux équipements de protection individuelle, la CGT condamne le fait que des demandes émanant des agents ne soient pas prises en compte par l'administration, que ce soit en terme de financement ou d'information du CHS. En effet l'administration n'a pas à faire de choix subjectifs, concernant les priorités de sécurité, de protection, d'hygiène des agents.

De surcroît, la CGT refuse le financement des opérations strictement sécuritaires ; en effet ce CHS a déjà participé d'une manière exemplaire au financement des projets de sécurisation de site. Nous rappelons une nouvelle fois l'obligation de santé et de sécurité de l'employeur envers le salarié, art L 4121-1 du code du travail.

La CGT demande aussi la rupture du contrat de nettoyage passé avec la société Onet qui ne donne pas satisfaction, (au vue des nombreuses remontées des cahiers hygiènes et sécurités). Nous demandons à ce que ces travailleurs soient intégrés à notre administration. C'est pourquoi nous appuyons la demande de financement d'un nettoyage complémentaire à la Madeleine à titre d'exemple. Nous demandons aussi des agents titulaires pour le gardiennage des locaux.

90 % des marchandises transportées par voie maritime le sont dans des conteneurs.

Le 12 février 2013, à l'initiative de la section CGT des Douanes de Dunkerque, de l'union locale CGT de Dunkerque s'est déroulée une opération de sensibilisation sur les dangers des gaz et vapeurs toxiques présents dans les conteneurs. Des distributions de dépliants et d'autocollants se sont déroulées simultanément dans les ports du Havre, de Marseille, Fos-sur-Mer, Dunkerque, Saint-Nazaire et au port autonome de Paris Gennevilliers.

Il s'agissait d'alerter les salariés qui manipulent les conteneurs maritimes sur les dangers avérés de présence de gaz toxiques utilisés partout dans le monde pour désinsectiser les marchandises ou sur les émanations de gaz liés à la fabrication de certains produits. Des milliers de pochettes autocollantes comportant un dépliant en trois langues (français, anglais, espagnol) ont été apposées sur les portes des conteneurs, ainsi que des affichettes d'avertissement.

Par ailleurs, des salariés ont pu rapporter aux militants de la CGT les incidents dont ils ont été témoins ou... victimes.

Par cette action qui se poursuit au niveau national, la CGT veut faire pression sur les pouvoirs publics afin que des dispositions sérieuses de contrôle soient prises et que la protection des salariés (douaniers, dockers, manutentionnaires) soit assurée.

La CGT demande aussi une étude épidémiologique et un suivi médical pour ces salariés afin que l'on ne soit pas dans quelques années confronté à un nouveau scandale de santé publique.

Nous proposons après cette liminaire une motion concernant les risques potentiels sur les agents suite à plusieurs incidents concernant les armes de service en Douanes.

La CGT Finances pose clairement la question de l'amiante comme une question revendicative centrale sur trois points :

- L'éradication de l'amiante de nos sites ;
- La mesure des effets des expositions passées, un suivi médical adapté (examen par scanner) ;
- La nécessaire mise en place de mesures de réparations pour les victimes à un niveau au moins égal à celui des salariés du secteur privé.

La CGT se félicite de la mise en place du guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments ;

A ce titre la Fédération CGT des Finances fera de l'application de ce texte une de ses priorités.

Pour les visites de 2012 nous demandons que l'administration présente à ce comité les actions mises en place suite aux recommandations du chs.

En 2013, la CGT demandera des visites de sites comme l'intersyndicale vous l'a signifiées par écrit suite à votre blocage lors de la dernière séance.

Concrètement la tenue du chs ce , mercredi 3 avril ne permet pas à l'ensemble de nos camarades de participer à la séance plénière. Nous n'avons pas besoin d'en préciser les raisons. Dès lors, nous vous rappelons que les séances plénières convoquées le mercredi sont une exception, la CGT refusera à l'avenir de siéger le mercredi.

La CGT tient également à rendre hommage à notre camarade de Solidaires Patricia Ménage pour son investissement sans faille dans ce comité pendant de nombreuses années, et son implication militante au sein de notre ministère.